

**Dossier suivi par :**

Jean-Roch SAUVÉ, DGS  
tél. 02 97 01 70 89  
dgs@listes.univ-ubs.fr

**Le Président**

de l'Université Bretagne Sud

à

**Monsieur Emmanuel BOUTILLON**

Professeur des Universités  
Université Bretagne Sud

**OBJET : Lettre de mission « référent à l'intégrité scientifique ».**

- Circulaire ministérielle MENRI1705751C n°2017-040 du 15 mars 2017 relative à la politique d'intégrité scientifique au sein des établissements d'enseignement supérieur créant le référent scientifique à l'intégrité
- Vademecum HCERES du 21 mars 2017 sur l'intégrité scientifique

**L'objectif :**

- Dans le cadre de la charte nationale de déontologie des métiers de la recherche du 29 janvier 2015, l'établissement doit mettre en place une politique de l'intégrité scientifique incluant la sensibilisation, la formation, la prévention et le contrôle concernant l'ensemble des métiers de la recherche et des personnels, quels que soient leur statut et la nature de leurs activités.
- Le référent à l'intégrité scientifique assiste le Président de l'université, garant de l'intégrité scientifique et le représente au niveau national au sein d'un réseau des signataires de la Charte.
- La politique d'intégrité scientifique doit comprendre la formation à l'intégrité scientifique (notamment des doctorants), la mise en place d'un système transparent de saisine et la prise en compte des questions d'éthique et d'intégrité scientifique dans les demandes de projet des équipes. Elle doit également prévoir le traitement des cas de manquement à l'intégrité scientifique. Le Président de l'université assisté du référent à l'intégrité scientifique associera à sa réflexion ses partenaires industriels, afin de garantir une conduite intègre dans les partenariats public-privé.
- Il devra mettre en place et rendre accessible à tous leurs agents des dispositifs et des procédures dédiées à l'accompagnement des chercheurs et au traitement des manquements à l'intégrité scientifique. Il devra s'assurer que toutes les mesures seront prises pour prévenir et traiter les cas de fraudes et de pratiques douteuses de recherche.

Le référent à l'intégrité scientifique de l'établissement est l'interlocuteur de premier niveau. Il peut solliciter l'OFIS et le réseau des référents intégrité scientifique de la CPU, dans le cadre de l'exercice de sa responsabilité de référent à l'intégrité scientifique, sur les questions relatives à sa mission.

Le référent à l'intégrité scientifique de l'établissement a la responsabilité des missions suivantes :

**Présidence**

Rue Armand Guillemot • BP 92116  
56321 LORIENT Cedex  
02 97 87 66 66  
[www.univ-ubs.fr](http://www.univ-ubs.fr)

**Composantes de l'Université Bretagne Sud** : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecoles d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires



**1. Vigilance et prévention :** Le référent à l'intégrité scientifique contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique de l'établissement en matière d'intégrité scientifique (veille, information), y compris à la sensibilisation et aux formations en la matière, ce en collaboration avec le Président et les Vice-Présidents concernés, et, par leur intermédiaire, avec divers services et instances de l'université. Si une cellule de veille à l'intégrité scientifique est mise en place, il en fait partie.

**2. Écoute :** Le référent à l'intégrité scientifique a une mission d'écoute à l'égard des membres de la communauté scientifique de l'établissement ; ses coordonnées sont rendues publiques afin qu'il puisse être saisi de toutes les questions relatives à l'intégrité scientifique.

**3. Traitement des manquements :** Le référent à l'intégrité scientifique recueille les allégations relatives au plagiat, à la fraude scientifique, aux conflits d'intérêts et à d'autres manquements aux règles de l'intégrité scientifique. S'il le juge nécessaire, il procède à des enquêtes préliminaires. Le cas échéant, il en transmet au Président les conclusions. Le référent à l'intégrité scientifique peut également s'autosaisir des cas rendus publics notamment via les sites internet spécialisés (Retractation Watch, PubPeer, etc.) ou par d'autres publications.

#### Les moyens :

Le référent à l'intégrité scientifique disposera :

- D'une adresse mail : [referent.integrite@univ-ubs.fr](mailto:referent.integrite@univ-ubs.fr)
- D'un bureau mis à disposition à Vannes ou à Lorient suivant les nécessités
- Les frais et les déplacements du référent à l'intégrité scientifique seront pris en charge, et un véhicule de l'UBS pourra être attribué ponctuellement
- Une indemnité d'exercice de 32h HETD est prévue

#### Les principes de l'exercice de la mission :

- La saisine du référent à l'intégrité scientifique doit être écrite, un formulaire de saisine sera prévu à cet effet ; les réponses pourront être orales ou écrites ; une procédure précise ces points
- Un rapport annuel doit être présenté au Président
- Le DGS assurera le lien entre l'UBS et le référent
- Les services de l'UBS, et en particulier le service juridique, la Direction des Ressources Humaines et le Service Recherche et Partenariat, pourront être saisis par le référent à l'intégrité scientifique, par l'intermédiaire du DGS

#### Période de la mission :

La mission débute au 1<sup>er</sup> décembre 2018 pour une période de trois ans renouvelable une fois.

#### Annexe et références :

- Loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires
- Charte de déontologie des métiers de la recherche du 26 janvier 2015

#### Présidence

Rue Armand Guillemot • BP 92116  
56321 LORIENT Cedex  
02 97 87 66 66  
[www.univ-ubs.fr](http://www.univ-ubs.fr)

**Composantes de l'Université Bretagne Sud :** Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecoles d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires



- Lettre-circulaire relative à la politique d'intégrité scientifique au sein des établissements de l'ESR du 15 mars 2017
- Vade-mecum intégrité scientifique du 21 mars 2017, produit par l'OFIS : Office français d'intégrité scientifique, structure indépendante au sein de l'HCERES
- Document Référent à l'intégrité scientifique à l'Université Bretagne Sud : Missions, désignation et moyens d'action

Le Président de l'Université Bretagne Sud,



**Présidence**

Rue Armand Guillemot • BP 92116  
56321 LORIENT Cedex  
02 97 87 66 66  
[www.univ-ubs.fr](http://www.univ-ubs.fr)

**Composantes de l'Université Bretagne Sud** : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecoles d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires

